

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Comprendre l'assurance responsabilité professionnelle

L'assurance responsabilité professionnelle vous protège contre toute responsabilité ou allégation de responsabilité liée à des blessures ou des dommages résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle découlant des activités professionnelles que vous exercez à titre d'orthophoniste, d'audiologiste ou d'assistant en communication. Votre police intervient également si une plainte est déposée contre vous auprès d'un organisme de réglementation de la profession assurée que vous exercez.

Options de couverture:

OPTION 1	2 000 000 \$ par réclamation 2 000 000 \$ par an	Prime annuelle de 50 \$
OPTION 2	5 000 000 \$ par réclamation 6 000 000 \$ par an	Prime annuelle de 55 \$
OPTION 3	7 000 000 \$ par réclamation 8 000 000 \$ par an	Prime annuelle de 162 \$
OPTION 4 - Nouveau diplômé*	2 000 000 \$ par réclamation 2 000 000 \$ par an	Néant

*Seulement offert aux nouveaux diplômés durant leur première année d'assurance.

Toutes les options comprennent les éléments suivants :

Frais juridiques réglementaires	150 000 \$
Frais de défense pénale	125 000 \$
Fonds de thérapie et de conseil en matière d'abus sexuels	25 000 \$
Perte de revenus	Jusqu'à 750 \$ par jour
Période de déclaration prolongée	7 ans inclus
Territoire de couverture AMÉLIORÉE	Partout dans le monde pour les réclamations présentées au Canada
Frais de gestion de crise NOUVEAU	50 000 \$
Dommages-intérêts punitifs NOUVEAU	Inclus lorsqu'assurable

Définitions de la couverture

Frais juridiques réglementaires

Couvre les frais juridiques liés à la nécessité de répondre à une plainte ou de comparaître à une audience disciplinaire auprès d'une organisation ou d'un organisme de réglementation provincial. En cas de plainte ou d'enquête, les membres bénéficient d'une représentation juridique et d'une défense de qualité supérieure. Les exemples sont les plaintes pour inconduite professionnelle, incompetence ou incapacité.

Frais de défense pénale

L'assurance rembourse aux assurés les frais de défense liés à une action intentée en vertu du Code criminel si le service professionnel a été rendu au Canada et le membre est déclaré « non coupable » de l'accusation criminelle.

Fonds de thérapie et de conseil en matière d'abus sexuels

Toutes les options comprennent un financement maximal de 25 000 \$ pour la réadaptation et la thérapie d'une personne qui, en tant que patiente ou patient, a subi des abus dans le contexte de la pratique d'un membre assuré.

Perte de revenus

Si l'on vous demande d'assister à un procès, à une audience préliminaire ou à un appel pour aider à la défense de votre réclamation, ce qui nécessite un arrêt de travail, vous serez remboursé pour votre perte de revenus à hauteur de 750 \$ par jour.

Période de déclaration prolongée

La police vous couvre automatiquement et sans frais supplémentaires pendant une période pouvant aller jusqu'à sept ans lorsque vous êtes en congé prolongé, en congé de maternité ou parental, ou lorsque vous avez pris votre retraite ou cessé votre activité. Veuillez noter que vous devez renouveler votre assurance et avoir souscrit une police qui soit toujours en vigueur avant de recommencer à pratiquer.

Procédure de déclaration de réclamation

Le signalement rapide des réclamations est essentiel au processus de règlement. Les membres ayant connaissance de toute réclamation réelle ou potentielle doivent la signaler immédiatement. Si le membre reçoit une mise en demeure ou une déclaration de réclamation, il doit en faire part par écrit à l'assureur dans les plus brefs délais. Veuillez-vous abstenir de faire des déclarations écrites ou orales au réclamant à moins que l'assureur ou l'expert en sinistres ne vous conseille de le faire.

Pour signaler une réclamation en responsabilité, veuillez communiquer avec BMS au 1-855-318-6135 ou envoyer un courriel à sac.insurance@bmsgroup.com.



COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

Veuillez consulter le site www.sac.bmsgroup.com ou contacter BMS pour souscrire une couverture.

BMS Canada Services de Risques Ltée

☎ 1-844-517-1371

✉ sac.insurance@bmsgroup.com

🌐 www.sac.bmsgroup.com

Plus d'informations

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est fournie qu'à titre d'information. Les conditions complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le libellé de la police.

bms.